

*Questions orales*

nombreux pour suffire à la tâche, mais on n'épargne rien pour garantir la sécurité aérienne.

• (1450)

Le député se souviendra qu'il y a un an, quand on s'est inquiété que le trafic soit trop dense à Pearson, on a limité le nombre d'avions qui pouvaient y atterrir ou en décoller, pour que les contrôleurs en service puissent diriger tous les mouvements dans des conditions sûres.

**M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon):** Monsieur le Président, comme préambule à ma question supplémentaire, je voudrais citer une note de service protégée: «Ce sont tous les travaux projetés, les réunions et les cours de perfectionnement qui disparaîtront en premier. Mais il faudra sabrer ailleurs pour répondre aux exigences: la tour de contrôle, les postes de travail spécialisés nord, sud, est et ouest. Il est évident que le trafic à Pearson va diminuer, de même que le plafond fixé.»

Nous ne pouvons, il me semble, tolérer d'autres stupidités de ce genre à Pearson. Il faut prendre les choses en main et savoir à quoi s'en tenir en ce qui concerne la sécurité, le flot de la circulation aérienne et ainsi de suite. Que se passe-t-il à Pearson?

**M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Je peux assurer au député qu'on ne fait et qu'on ne fera aucun compromis sur le chapitre de la sécurité à l'aéroport international Pearson.

Je comprends certes qu'il se préoccupe de la capacité de contrôler le volume du trafic à Pearson. Je peux lui garantir que le système de formation des contrôleurs de la circulation aérienne est utilisé au maximum et qu'on fait tout pour attirer d'autres recrues afin de pouvoir répondre aux besoins qui se feront sentir.

\* \* \*

**L'ÉCONOMIE**

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Comme le ministre le sait, l'Association des manufacturiers canadiens a demandé au gouvernement de remettre en vigueur les mesures de contrôle des prix et des salaires que les libéraux avaient édictées en 1982.

Le ministre des Finances est-il prêt, lui qui a de toute évidence fait sienne la politique des taux d'intérêt élevés des libéraux, à garantir aux centaines de milliers de Canadiens qu'ils ne verront pas leur salaire gelé ou réduit arbitrairement par suite de nouvelles mesures gouvernementales?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, j'ai dit très clairement ne pas croire au contrôle des prix et des salaires. À mon avis, pareille mesure n'est pas efficace.

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, le ministre peut bien dire ce qu'il voudra. Il reste qu'il nous faut des garanties, car le ministre s'est déclaré contre les taux d'intérêt élevés dans le passé, et l'on sait ce qui est arrivé.

Quels moyens compte-t-il prendre pour que les travailleurs canadiens ne se voient pas imposer un régime de contrôle des salaires?

Il s'est déclaré contre les taux d'intérêt élevés, et nous avons maintenant des taux d'intérêt élevés. Aujourd'hui, il se déclare contre le contrôle des prix et des salaires. Cela veut-il dire que nous devons nous attendre à se faire imposer un tel contrôle?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, si j'ai critiqué les mesures que les libéraux ont appliquées lorsqu'ils étaient au pouvoir, c'est parce qu'elles s'inscrivaient dans le cadre de politiques très inadéquates qui ne tenaient aucun compte de la gravité du problème de l'inflation et qui ont donné lieu à la flambée des taux d'intérêt que nous avons connue en 1981-1982.

C'est le genre de politique que nous voulons éviter d'appliquer aujourd'hui en nous efforçant d'enrayer l'inflation pendant que le taux n'est encore que de 5,5 p. 100. Nous ne voulons pas laisser le taux d'inflation grimper jusqu'à 13,5 p. 100, parce que ce serait s'exposer à une flambée comme celle de 1981 et à des conséquences désastreuses pour l'économie. C'est ce que nous cherchons à empêcher.

**M. Pat Sobeski (Cambridge):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Quelles sont les conséquences du très long retard que le Sénat met à adopter les modifications fiscales qui découlent du budget d'avril 1989 et qui sont proposées dans le projet de loi C-28 prévoyant une taxe sur les grandes sociétés?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, cette question est très à propos. Le